

7157 – Autres services rendus

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

12 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de M. Bouleau, Maire

Etaient présents :

M. Greuin, Mme Quaix, M. Laurent, Mme de Metz, M. Fagart, Mmes Flandry, Constantin, M. Colpin, Adjoint

Mme Damion, MM. Thomas, Vauconsant, Tuisat, Tindillère, Mme Bourdin, M. Damon, Mme Cadier, M. Pelloille, Mmes

Escandon, Chevallier, MM. Dahmani, Delage, Hidas, Mme Pedro, M. Ravoyard, Mmes de Crémiers, Charentus, M.

Cerveau, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes : Mmes Pereira et Bremond

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 28

Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Cammal à M. Greuin

M. Cornée à Mme Constantin

M. Delief à M. Bouleau

Secrétaire de séance : Mme Bourdin

Délibération n° 2019/123

OBJET : Vote de la surtaxe d'équilibre du budget annexe de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2020

Le rapporteur indique au Conseil qu'une recette de 290 000,00 € est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe du service de l'eau en 2019.

Il convient donc de fixer la surtaxe applicable aux consommations d'eau pour dégager cette recette.

La consommation de 2020 a été estimée à 1 000 000 m³.

Ainsi, le montant de la surtaxe s'élèverait à :

$\frac{290\,000,00\text{ €}}{1\,000\,000\text{ m}^3} = 0,29\text{ € H.T. le m}^3$ soit un montant identique à celui appliqué depuis le 01/01/2014.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- après en avoir délibéré,
- sur avis favorable de la commission finances, budget, assurances, fiscalité et commande publique du 10 décembre 2019,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **MAINTIEN** le montant de la surtaxe d'équilibre à compter du 1^{er} janvier 2020 à 0,29 € HT le m³.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 20 décembre 2019

Pour extrait conforme
à Gien, le 31 décembre 2019

Le Maire,
Christian BOULEAU



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE GIEN" at the top and "(LOIRET)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a castle tower, and a river. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "C. Bouleau".